



**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération de la motion de
M. Pascal Nicollier
« Vevey, ville propre »**

**Rapport sur la prise en considération de la motion de M. Pascal Nicolier
« Vevey, ville propre »**

AU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Madame la Présidente, Madame, Monsieur,

La commission chargée de l'examen de la motion sus mentionnée s'est réunie le 8 novembre 2007 à l'Hôtel de ville.

Elle était composée de :

Mesdames Brigitta Bischof
Clotilde Hajji Pinto
Maria Antonia De Stefanis
Camille Murisier
Danièle Kaeser, président-rapporteur

Messieurs Pascal Nicolier
Jacques Zaugg
José Justo
Bastien Schobinger remplaçant Werner Riesen, absent excusé

Monsieur le Municipal Marcel Martin a participé aux délibérations ainsi que Monsieur Amos, Chef de service des Espaces publics. La commission les remercie pour les compléments d'information qu'ils ont apportés. En préambule, la Municipalité exprime sa satisfaction. Elle estime que la motion arrive à point nommé. La propreté de la ville est une préoccupation récurrente à tel point qu'elle a engagé sous contrat de durée indéterminée une personne à titre de « Conseiller en gestion des déchets » (nouveau poste qu'elle proposera au budget 2008). Engagé pour une période test en septembre de cette année, il est chargé d'éduquer, d'informer, de sensibiliser la population sur la manière de trier les déchets et de maintenir la propreté de la ville. Son action dans les divers immeubles appartenant à la ville, aux commerces de la Rue du Lac et à différentes gérances a déjà donné de bons résultats. Une réflexion globale est lancée, elle concerne tous les Services de la commune. Il est très frustrant pour le Service des espaces publics de constater le peu de respect qui est manifesté sur la voie publique. Il est souvent mis en cause lorsque des déchets jonchent le sol. Pourtant le travail ne cesse de croître pour essayer de maintenir une ville propre.

Les membres de la commission reconnaissent l'excellent travail fourni par le Service des Espaces publics. Ils déplorent la désinvolture de certains laissant sans scrupule des débris dans les rues et les parcs. Ils se soucient du vandalisme sur la voie publique : fleurs arrachées, lampadaires cassés, tags variés etc.. Ces attitudes dénotent le mépris non seulement pour le travail des employés communaux mais aussi pour la chose publique.

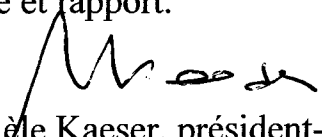
La commission estime que la propreté de la voie publique et le vandalisme doivent être pris de façon globale et traités au niveau régional (conférence des syndicats !). Les vandales ne connaissent pas les frontières. Une politique de tolérance zéro doit être appliquée.

Différentes suggestions sont émises :

- sensibiliser les enfants à l'école, ils pourront ainsi éduquer leur parent !.
- profiter du passeport vacances en proposant une activité ludique de tri des déchets et visite de la Voirie
- accorder des autorisations pour des fêtes sur sol communal seulement sous condition d'une remise en état impeccable. Exiger un responsable. Demander éventuellement une caution qui ne sera restituée qu'après vérification de l'état des lieux..
- remplacer l'amende (qui pénalise surtout les parents) au fauteur pris en flagrant délit par des travaux d'intérêt général.
- conscientiser la population par une campagne de sensibilisation.

C'est à l'unanimité que la commission estime que des actions doivent impérativement être entreprises et c'est à l'unanimité que la motion est prise en considération.

Elle vous prie, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre la motion en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.


Danièle Kaeser, président-rapporteur

Vevey, le 10 novembre 2007